

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Le 10 avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2024

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Adjoint,

MME Christiane FAVARETTO, Mme Laure SAINTE LUCE, Mme Valérie GUILLOT, Mme Brigitte TRIBAUDEAU, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE.

Arrivé à 18h17, M. Pierre STACHOWICZ.

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence ROSSIGNOL-XANS ayant donné procuration à M. Yvan DUMONTEUIL, M. Jonathan DEBAUD ayant donné procuration à M. Pierre STACHOWICZ, Mme Céline SERVANT ayant donné procuration à M. Patrick ROSSIGNOL.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Françoise CAMUT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024

Madame C. FAVARETTO fait remarquer qu'elle n'est pas citée dans le paragraphe concernant le SMICVAL. En dehors de ce point, qui va faire l'objet d'une rectification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Compte administratif 2023

Monsieur le Maire se retire, M. Max GADRAT présente le compte administratif 2023.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés, M. P. STACHOWICZ étant absent et Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Compte de gestion 2023

Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

Affectation des résultats 2023

Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

Taxes locales 2024

Monsieur le Maire propose que les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation restent identiques à ceux de l'année précédente, comme cela a été vu en commission.

M. J.-D. DEBART objecte que si les taux restent stables, c'est très bien, mais qu'il ne faut pas une hausse brutale l'année suivante. Monsieur le Maire lui fait remarquer que chaque année, les taux n'augmentent jamais de manière brutale.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

Subventions 2024 aux associations

Mmes B. TRIBAUDEAU et C. FAVARETTO, MM. M. LUCAS et M. GADRAT ne prennent pas part au vote car ils ont un lien avec les associations que Monsieur le Maire propose de subventionner. Les subventions 2024 aux associations sont adoptées par le Conseil Municipal.

M. M. LUCAS fait remarquer que les 1000 euros de subvention pour le Club Bouliste, c'est pour acheter des ampoules LED et donc pour faire des économies. M. P. STACHOWICZ objecte que c'est tout de même 1000 euros.

M. M. LUCAS explique qu'il a été obligé d'acheter des ampoules LED pour l'association car cela n'a pas été voté au budget 2023. M. J.-D. DEBART relève que cela a donc été refusé au budget et qu'à présent, cela est remboursé à l'association sous forme de subvention. Monsieur le Maire répond que si l'achat de LED n'a pas été ajouté au budget, c'est parce que le budget 2023 était déjà voté, il aurait fallu adopter une décision modificative.

Budget 2024

Dans les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire cite la prévision au budget de 40 000 euros pour la CALI au titre des transports collectifs, ce qui permettrait une desserte de notre commune.

Il insiste sur le fait que contrairement aux bruits qui circulent, il n'a pas eu besoin de la secrétaire de la communauté de communes pour faire le budget, il s'est seulement fait aider par Madame Karine BARA et un agent du Trésor public.

Le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, M. M. LUCAS fait remarquer que le grand rideau d'accès aux ateliers est à remplacer entièrement. Monsieur le Maire indique que le grand rideau sera télécommandé. M. J.-D. DEBART insiste sur le fait qu'il sera électrique et qu'il faut vérifier le devis pour la télécommande.

M. J.-D. DEBART fait remarquer qu'il y a des dépenses tous les ans pour la cantine. Monsieur le Maire se félicite de la qualité du travail de Monsieur Cyrille DAU, la cantine est d'une propreté impeccable. Pour M. M. LUCAS, c'est une nécessité. M. J.-D. DEBART insiste sur le fait que l'équipement de la cuisine est suivi de près. Il faudra remplacer l'étagère existante par une étagère en plastique, pour éviter qu'elle rouille.

Un parking de 10 + 10 places va être créé pour le cabinet de kinésithérapie. M. P. STACHOWICZ craint qu'il ne soit occupé par les riverains. Monsieur le Maire rappelle qu'on a profité de la présence des engins de chantier pour faire réaliser ces parkings à moindre coût.

L'année prochaine, la rue de la poste sera refaite pour un budget communal de 274 000 euros. M. P. STACHOWICZ se félicite que ce soit du vrai bitume.

Concernant les 11 000 euros de dépenses d'investissement pour l'aménagement des douches du Sanda Boxing (inscrits à l'opération 22), Monsieur le Maire indique que 25 000 euros avait été prévus au précédent budget, que 14 000 euros ont été dépensés et que donc il aurait dû rester 11 000 euros mais l'ancienne secrétaire générale avait inscrit 0 en reste à réaliser, d'où la nécessité de budgétiser cette somme.

En ce qui concerne l'épicerie, Monsieur le Maire indique que les terrains ne sont pas encore achetés car il faut une autorisation des copropriétaires, et il n'est pas mentionné dans les documents officiels que le terrain sera affecté à une épicerie. Monsieur le Maire rappelle que le projet initial était un bâtiment avec un épicier, qu'un appel d'offre a été lancé, que la commune a reçu 4 réponses et qu'elle n'a pas donné suite ; si les entreprises ayant candidaté se manifestent, il faudra rémunérer leurs études, 5000 euros sont budgétisés pour cela.

M. J.-D. DEBART craint que le projet de halle sur le macro-lot ne soit enterré pour quelques années.

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité.

Implantation de la Société API d'une épicerie

M. P. STACHOWICZ prend la parole pour s'opposer vivement au projet, qui selon lui enlaidirait le village. A son avis, l'épicerie API vieillira mal.

Mme F. CAMUT rappelle que le préfabriqué n'appartiendra pas à la commune.

Pour M. J.-D. DEBART, un épicier traditionnel n'aurait peut-être pas pu maintenir son activité ; là, ce sont 700 produits de base en libre-service pour les saint-sulpiciens. M. P. ROSSIGNOL ajoute qu'il y aura 30 % de produits locaux et qu'une épicerie API a déjà été inaugurée dans la commune de Romagne.

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord à l'installation de cette épicerie, même s'il souhaite qu'il y ait une couverture en tuiles canal ; cette toiture ne pourrait pour l'instant pas être supportée par la structure de l'API épicerie. Monsieur le Maire doit revoir l'architecte des Bâtiments de France. M. P. STACHOWICZ s'étonne de ce que les Bâtiments de France aient refusé la halle et acceptent le conteneur.

M. J.-D. DEBART indique que l'architecte a refusé la halle car il n'en voit pas l'utilité. Monsieur le Maire est favorable à ce que l'on représente le projet de halle aux Bâtiments de France dans quelque temps. M. P. STACHOWICZ souhaite que l'on prévoie dès maintenant une dalle pour les deux, de façon à pouvoir faire venir ensuite des maraîchers, des vendeurs d'huitres. M. J.-D. DEBART rappelle que c'est ce qui est prévu. Pour M. Max GADRAT, il y aura des remblais à faire.

M. J.-D. DEBART considère que contrairement à une épicerie traditionnelle, le bungalow ne fera pas concurrence au boulanger ni au boucher. Les produits seront au même prix que ceux des grandes surfaces de la même enseigne. Ceci a été constaté lors d'une visite à une API épicerie de la région par Monsieur le Maire et M. Patrick ROSSIGNOL.

Le projet d'implantation de la Société API d'une épicerie est adopté par 13 voix, M. P. STACHOWICZ et M. J. DEBAUD s'abstiennent.

Proposition de nouvelle grille tarifaire pour la cantine scolaire

Pour obtenir la cantine scolaire pour 1 euro pour les familles modestes, il est nécessaire de créer 3 tarifs de cantine et de demander des attestations de quotient familial.

Mme F. CAMUT indique que les familles qui ne transmettront pas leurs justificatifs de quotient familial paieront le tarif maximum. Nous informerons la commune de Vignonet de nos démarches afin qu'elle prenne les mêmes décisions, car elle fait partie de notre regroupement. Monsieur le Maire indique que les nouveaux tarifs entreront en vigueur en septembre.

La nouvelle grille tarifaire est adoptée à l'unanimité.

Retrait du SIVU du Chenil du Libournais

La commune doit prendre une délibération confirmant son retrait du SIVU.

M. Yoann SABRE indique que le SIVU du Chenil du Libournais ne dispose d'aucun matériel. Les animaux doivent être envoyés à Puynormand, ce qui a motivé la décision de souscrire un contrat de 3 ans avec la SACPA, qui est plus efficace.

Les propriétaires du cochon en liberté ont été convoqués, l'enclos du cochon a été renforcé.

L'acceptation du retrait du SIVU du Chenil du Libournais est adoptée à l'unanimité.

Redevance 2024 d'occupation du domaine public routier

Adoption à l'unanimité.

Questions diverses

Mme F. CAMUT rappelle que d'après la restitution du RPS, les agents de deux services se plaignent de ne pas voir les élus assez souvent ; Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'école et de la médiathèque.

M. J.-D. DEBART indique qu'il se rendait régulièrement à l'école, mais qu'il a redonné la main à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise que ce sera maintenant à M. Thomas GÉLY, nouveau secrétaire général, de passer à l'école s'assurer que tout va bien.

Sur un autre sujet, M. J.-D. DEBART demande s'il y a eu des retours des habitants de la commune concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit. En dehors d'un administré qui a fait une remarque, il n'y a pas eu de retours sur ce sujet.

Autre sujet, les caravanes qui restent trop longtemps sur l'aire de camping-car. Certains habitants se plaignent des chiens des camping-cars qui sont menaçants. M. J.-D. DEBART insiste sur le fait que c'est une question de salubrité publique. M. Max GADRAT fait tout de même remarquer que les occupants des caravanes se sont retirés lors de la dernière cérémonie à l'église.

M. P. STACHOWICZ relaie une demande d'un habitant de la commune, Monsieur Stéphane DARMANI, pharmacien à Libourne, qui a subi des inondations à son domicile.

Monsieur le Maire fixe le prochain Conseil Municipal au 15 mai.

A 19 heures 43, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire

Y. DUMONTEUIL

La secrétaire de séance

F. CAMUT